

AVIS – PARTICIPATION DU PUBLIC AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES (CSSL)

Dans le contexte de la pandémie, nous demandons aux membres du public qui souhaitent participer virtuellement ou en présentiel à une séance du conseil d'administration de manifester leur intérêt au plus tard 24 heures précédant la séance.

Pour déposer votre demande de participation à une séance, vous devez obligatoirement remplir le formulaire disponible sur le site Internet du CSSL « demande de participation ». Vous recevrez un accusé de réception automatique.

Sachez que vous devez obligatoirement soumettre vos questions écrites au conseil d'administration au préalable pour être entendu. Les réponses à vos questions seront intégrées au procès-verbal de la séance.

Subséquemment, si votre demande est acheminée au moins 24 heures avant la séance, une confirmation de participation vous sera transmise par courriel y incluant un lien électronique qui vous permettra de joindre la séance du conseil d'administration. Le CSSL se réserve le droit de refuser toute demande qui sera reçue hors délai et décline toute responsabilité quant à la fonctionnalité et la limitation des outils informatiques.

En complément d'information, les modalités concernant la période de questions sont disponibles en cliquant sur ce [lien](#).

Pour une participation virtuelle, voici comment procéder :

1. Premièrement, pour participer à la séance de manière virtuelle, il faut d'abord un compte Microsoft. Vous pouvez créer un tel compte en cliquant sur le lien suivant : [Microsoft](#).
2. Deuxièmement, l'application TEAMS doit être préalablement installée sur votre appareil. Celle-ci peut être téléchargée en version [Androïde](#) ou [Apple \(IOS\)](#).

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre participation.

M Louis Piché,
Secrétaire général